Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Organisation du système de santé pour la législature Mise en consultation du rapport de politique sanitaire

Le Conseil d'État a autorisé le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) à mettre en consultation le rapport de politique sanitaire qui fixera les grandes orientations dans le domaine de la santé pour la législature en cours. Ce document s'inscrit dans une vision globale et prospective qui tient compte notamment des incertitudes liées à la révision de la LAMal. Il débouche sur l'identification de six stratégies prioritaires. La consultation court jusqu'à fin novembre.

Ce rapport aborde d'une manière globale tous les domaines de la politique de la santé. Il permettra de cadrer les réformes qui s'avèreront nécessaires pour tenir compte de l'évolution démographique et épidémiologique, du progrès technologique et des révisions de la LAMal auxquelles on peut s'attendre. Il débouche sur 6 stratégies prioritaires :

1. Définir et mettre en ?uvre la nouvelle organisation hospitalière et les instruments de financement, en intégrant les conséquences de la révision de la LAMal sur la planification, les investissements et le financement des hôpitaux.

2. Adapter le réseau d'établissements médico-sociaux, principalement en augmentant les capacités et la sécurité, diversifier la prise en charge médico-sociale et renforcer la coordination des soins.

3. Elaborer des objectifs et des programmes d'action ciblés sur les problèmes de santé publique dominant dans le domaine de la santé somatique comme dans celui de la santé mentale.

4. Maintenir la qualité et l'accessibilité des prestations de soins par l'intégration des mesures de surveillance et d'assurance de la qualité ainsi que par une information active de la population.

5. Identifier et mettre en ?uvre les mesures propres à réduire la pénurie de

professionnels de santé en agissant sur la formation, les conditions de travail, les rôles professionnels et l'organisation des institutions sanitaires.

6. Définir et mettre en place les instruments nécessaires à la maîtrise de l'offre ambulatoire.

Chaque domaine de la politique sanitaire fait l'objet d'une présentation détaillée. Le DSAS met également en évidence les limites qui sont imposées à l'État de Vaud tant par sa situation financière que par la marge de man?uvre toujours plus réduite dont les cantons disposent dans le cadre de la loi fédérale.

La consultation est largement étendue à la communauté politique et sanitaire du canton. Le rapport et de nombreuses informations complémentaires peuvent être consultés sur le site internet www.vaud.ch. Le rapport mis en consultation par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) devra être adopté par le Conseil d'État qui tiendra compte des résultats de la consultation ainsi que des options qui découleront de son programme général de législature avant de le soumettre au Grand Conseil en mai 2003.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 octobre 2002

Charles-Louis Rochat, chef du Département de la santé et de l'action sociale, 021-316 50 01
Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021-316 42 41